



COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
96, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Marché N° 1900038

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

PRESTATION DE CREATION, PRODUCTION ET DEPLOIEMENT EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL D'UN DISPOSITIF PEDAGOGIQUE D'EDUCATION PAR LE SPORT

Le marché a pour objet la sélection d'un prestataire chargé de créer, produire et déployer en France et à l'international un dispositif pédagogique d'éducation par le sport pour favoriser la pratique sportive chez les jeunes et transmettre les valeurs du sport et de l'Olympisme.

1. Contexte et vision Paris 2024

1.1 CONTEXTE

Paris 2024 est le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Il est notamment chargé de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, notamment en faveur de la pratique du sport.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris réuniront 15 000 athlètes et 13 millions de spectateurs, ainsi que de nombreux journalistes et officiels. Ils seront le plus grand événement au monde, avec 28 sports olympiques et 22 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs. Les épreuves se dérouleront principalement à Paris, dans ou autour de sites emblématiques comme la Tour Eiffel, le Grand Palais et les Invalides, et en Seine-Saint-Denis, où se trouveront les deux sites les plus fréquentés, le Stade de France et le nouveau Centre aquatique, et le Village Olympique et Paralympique. Les Jeux toucheront également d'autres territoires en région parisienne et en France, comme le Château de Versailles pour l'équitation, Marseille pour les épreuves de voile et plusieurs métropoles en régions pour le tournoi de football.

1.2 LA VISION DE PARIS 2024

Le comité **Paris 2024 place le sport au cœur de son ambition**. Par les émotions qu'il suscite, le sport est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Par ses valeurs, le sport est un formidable outil pour éduquer et intégrer.

Conscients de l'opportunité unique que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 souhaite que l'enthousiasme et **l'énergie de ce projet** révèlent **le pouvoir du sport et ses valeurs**, et fédèrent **le plus grand nombre**, afin de mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Cette ambition sera portée par un nouveau modèle d'organisation, **des Jeux révolutionnaires, à la fois spectaculaires et durables**. Des Jeux spectaculaires pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, dans une fête au cœur des villes, en créant des ponts avec la culture et l'éducation. Des Jeux durables pour inspirer les générations futures, respectueux de l'environnement.

A chaque étape de la construction des Jeux, l'état d'esprit des athlètes doit nous inspirer, ainsi que tous ceux qui construisent avec nous ce projet :

- **L'exigence**, pour mettre l'énergie des Jeux au service d'un projet utile et obtenir des résultats concrets ; mais aussi l'exigence de l'exemplarité, éthique, financière, sociale et environnementale ;
- **La créativité**, pour refuser les modèles pré établis en innovant, en osant faire différemment ;
- **Le partage**, pour que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre, à toutes les générations, dans tous les territoires ; le partage pour que cette ambition puisse rayonner et être portée au-delà de 2024.

1.3 LES PRINCIPES-CLES DE NOTRE COLLABORATION

Pour réaliser cette vision, Paris 2024 a placé **l'innovation et la créativité au cœur du projet** des Jeux Olympiques et Paralympiques. La proposition d'idées nouvelles et audacieuses sera une priorité autant qu'un marqueur fort de l'identité des Jeux de Paris. Le comité d'organisation encouragera ainsi les prestataires à inscrire l'innovation et la créativité au cœur de leur travail, tant dans la proposition de concepts, la construction des modèles d'organisation et la fourniture de biens et services.

Par ailleurs, Paris 2024 attire l'attention des prestataires sur les principes contenus dans l'annexe de **responsabilité sociale et environnementale** (RSE). L'engagement du prestataire est attendu sur sa volonté d'améliorer en continu son organisation, ainsi que sur les sujets de responsabilité sociale (conditions de travail, santé et sécurité et au travail), de responsabilité environnementale (achats, traçabilité, impact carbone, gestion des déchets) et de lutte contre la corruption.

Enfin, Paris 2024 veut concevoir des **Jeux durables, au bénéfice de tous**, qui se placent au service des gens et de leur environnement. Par conséquent, Paris 2024 attend de la part des acteurs engagés à ses côtés qu'ils **anticipent et proposent des solutions** quant à l'utilisation de leur biens et/ou services **au-delà des Jeux**, et ce dès la conception de ce bien ou service. Cette prise en compte implique l'ensemble des éléments constitutifs de la prestation (chaîne de production, modèle de structure développé, etc.), afin de proposer une démarche de durabilité innovante et inclusive. **Les acteurs impliqués dans le projet des Jeux devront ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'héritage** à la mesure de leur capacité d'action, au sein de leur organisation et lors de leur collaboration avec d'éventuels sous-traitants.

1.4 ENJEUX SPECIFIQUES A L'APPEL D'OFFRES

Au-delà du retentissement de l'événement, il s'agit d'un projet global qui veut impliquer la population française à travers tous ses territoires, et plus largement un maximum de personnes à travers le monde.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques et plus largement l'Olympisme et le Paralympisme représentent une véritable philosophie de vie qui placent le sport au service du bien commun. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

1.4.1 Enjeux relatifs à l'héritage de Paris 2024

Si les Jeux permettent de porter une ambition, de rassembler les Français autour d'un grand projet fédérateur, ils sont aussi une formidable opportunité de laisser un héritage. A travers sa direction « Impact et Héritage », Paris 2024 souhaite maximiser l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques pendant cinq ans et laisser un héritage durable et partagé : développement durable, développement territorial, développement économique, développement de la pratique sportive, engagement citoyen, éducation, inclusion sociale des personnes en situation de handicap, etc., en portant une attention permanente à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans ce cadre, le développement de la pratique sportive chez les jeunes est un objectif clé pour Paris 2024, notamment au travers de son programme Génération 2024. En s'appuyant sur les valeurs de l'Olympisme et du

Paralympisme, Paris 2024 souhaite ancrer l'activité physique et sportive dans le quotidien de tous les Français, dès le plus jeune âge. Le milieu scolaire et périscolaire se prête particulièrement à la transmission de ces valeurs et, dans le cadre de programmes développés avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Paris 2024 souhaite mettre à disposition de la communauté éducative des outils pédagogiques qu'ils pourront s'approprier et déployer avec aisance.

1.4.2 Enjeux relatifs à la stratégie de coopération internationale de Paris 2024

Le déploiement des coopérations internationales de Paris 2024 au profit du développement par le sport se font essentiellement en lien avec les Comités d'organisation des Jeux, les Comités nationaux olympiques et paralympiques ainsi que le Comité international olympique (CIO) et l'International Paralympic Committee (IPC) ou leurs organisations associées. Une attention particulière est portée aux initiatives portées et/ou bénéficiant aux athlètes du monde entier.

La coopération au profit du développement par le sport dans le monde est une dimension fondamentale de la stratégie internationale d'héritage de Paris 2024, définie en lien avec la stratégie portée par la direction Impact et Héritage visant à maximiser l'impact citoyen des Jeux. Au niveau international, cette stratégie repose sur deux axes principaux, en lien avec les idéaux Olympiques et Paralympiques : l'universalité et la solidarité. A ce titre, Paris 2024 souhaite que les outils pédagogiques d'éducation par le sport soient également diffusés à l'international.

Ils s'inscrivent principalement dans une logique de soutien aux Comités nationaux olympiques (CNO) et Comités nationaux paralympiques (CNP) dans leur mission de « diffusion des valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme sur leur territoire, particulièrement dans les domaines du sport et de l'éducation », figurant dans la Charte olympique du CIO.

Paris 2024 souhaite donc que ces outils puissent être facilement appropriés par les CNO et CNP du monde entier, mais aussi potentiellement par d'autres acteurs de terrain qui seront jugés pertinents et en adéquation avec les objectifs et les valeurs de Paris 2024. Une attention particulière sera portée aux pays en développement et aux organisations disposants du moins de ressources financières et humaines pour déployer ce type de programme.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à permettre à Paris 2024 de s'entourer d'un prestataire chargé de créer, produire et déployer en France et à l'international un dispositif pédagogique d'éducation par le sport destiné à la jeunesse.

Ce dispositif s'articulera autour de deux axes, en France et à l'international :

- La création de programmes pédagogiques et la production de kits pédagogiques associés ;
- Le déploiement terrain et numérique de ces programmes.

Il est porté dès à présent à l'attention des candidats que la création, la production, les contenus ainsi que l'ensemble du déploiement seront effectués en marque blanche par le Titulaire.

2.1 La création de programmes pédagogiques et la production d'outils pédagogiques associés

Le Titulaire sera chargé de créer un programme pédagogique, destiné à sensibiliser les élèves de primaire et les jeunes collégiens aux valeurs olympiques (l'amitié, le respect et l'excellence) en particulier et aux valeurs du sport de façon générale.

Ce programme devra permettre l'éducation des jeunes à travers le sport et devra comprendre des outils ludiques et pédagogiques tels que :

- Du matériel de sport, permettant de faire pratiquer une activité physique aux jeunes ; en incluant des jeunes en situation de handicap ;
- Des jeux collectifs permettant de sensibiliser les jeunes au respect d'autrui, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la diversité ;
- Des contenus pédagogiques permettant de transmettre les messages liés aux valeurs citées ci-dessus.

Les candidats pourront proposer d'autres idées dans le cadre de la remise de leur mémoire technique.

Le contenu pédagogique du programme devra également être disponible sous forme numérique, avec des aménagements le cas échéant et sera mis à disposition sur les différentes plateformes numériques de Paris 2024.

Ce programme devra valoriser la marque Paris 2024, selon les modalités proposées par le candidat (par exemple, mention de Paris 2024 sur le matériel ou dans le contenu pédagogique) et qui seront ajustées et validées par Paris 2024 selon les obligations d'utilisation de la marque.

Paris 2024 se réserve le droit d'apposer la marque d'un partenaire de Paris 2024 sur l'ensemble des supports liés aux programmes pédagogiques.

La finalisation du travail pédagogique et de la création du programme devront intervenir au plus tard au mois de décembre 2019. Pour être finalisé, le programme devra faire l'objet d'une expérimentation au préalable auprès des publics cibles (modalités à définir après attribution du marché).

De plus, Paris 2024 se réserve le droit de faire participer et de tester le programme auprès de professeurs des écoles et éducateurs qui formeraient un comité pédagogique pour les outils pédagogiques de Paris 2024.

Une fois le programme et les outils validés et la phase d'expérimentation concluante, le Titulaire sera chargé de faire produire les outils et de les mettre à disposition des enseignants et animateurs sur le territoire français (métropole et Outre-mer). En dehors des kits nécessaires au déploiement terrain (voir ci-dessous), la commande principale concernera entre 200 et 500 kits et pourra être renouvelée (quantité à titre indicatif). La première tranche de cette commande devra être mise à disposition de Paris 2024 (ou des partenaires désignés par celui-ci) au plus tard au 5 janvier 2020 pour assurer la diffusion de l'outil d'éducation par le sport lors de la Semaine Olympique et Paralympique dans les écoles débutant le 3 février 2020. Dix kits test devront être mis à disposition de Paris 2024 (ou des partenaires désignés par celui-ci) en décembre 2019.

Le nombre de kits commandés sera ensuite ajusté en fonction des besoins et de l'enveloppe budgétaire de Paris 2024.

Ces outils pédagogiques devront pouvoir s'intégrer au site internet de Paris 2024.

2.2 Le déploiement terrain et numérique des programmes pédagogiques

2.2.1. En France

Les programmes pédagogiques feront l'objet d'un déploiement en France métropolitaine et en Outre-mer dans les milieux scolaires et périscolaires, notamment dans les écoles et lors d'événements de promotion de la pratique sportive, tels que la Semaine Olympique et Paralympique. A titre indicatif, les déploiements devraient avoir lieu d'ici à l'année scolaire 2023 – 2024.

a) Déploiement terrain en Seine-Saint-Denis/ REP et REP+ Paris

La première phase du déploiement s'effectuera sur les territoires de la Seine-Saint-Denis et de Paris dès Janvier 2020. Le Titulaire devra être en capacité de mobiliser un réseau pour opérer le déploiement des programmes pédagogiques dans les écoles primaires de Seine-Saint-Denis ainsi que les écoles REP et REP+ de l'académie de Paris. Si les programmes pédagogiques nécessitent de former l'utilisateur, le Titulaire devra assurer cette mission, éventuellement par la création de modules de e-learning ou par des formations d'enseignants ou d'éducateurs. Les candidats sont libres de proposer des formats innovants.

Le candidat devra présenter des propositions calendaires, méthodologiques et financières dans ce sens pour permettre un déploiement jusqu'en 2024.

Si le déploiement de ces programmes nécessite une opération de promotion de la démarche et des outils (manifestations spécifiques, action de communication, etc.), le candidat est invité à en spécifier les modalités opérationnelles et financières dans sa réponse.

Après attribution du marché, une proposition de budget préalable à chaque déploiement terrain devra être adressée au cas par cas par le Titulaire à Paris 2024.

CAS PRATIQUE N°1 : Dans leur réponse à la consultation, il est attendu des candidats d'estimer le coût moyen d'un déploiement terrain en Seine-Saint-Denis (voir fichier Excel) et d'expliquer la méthode et le contenu du déploiement envisagé.

b) Déploiement terrain dans le reste de la France

La deuxième phase de déploiement des programmes pédagogiques s'effectuera sur l'ensemble du territoire français (métropole et Outre-mer) à partir de septembre 2021. Elle concernera :

- Les écoles primaires du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) des villes hôtes d'une ou plusieurs épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le déploiement sera opéré (en REP et REP+) prioritairement dans les villes de Versailles, Marseille ainsi que les villes françaises (maximum dix) dont Paris 2024 communiquera la liste ultérieurement au Titulaire.
- Des écoles labellisées « Génération 2024 » sur tout le territoire dans le cadre d'un déploiement qui sera précisé par Paris 2024.

Le Titulaire devra être en capacité de mobiliser un réseau pour opérer le déploiement des programmes pédagogiques dans les écoles et les territoires identifiés. Si les programmes pédagogiques nécessitent de former l'utilisateur, le Titulaire devra assurer cette mission, éventuellement par la création de modules de e-learning ou par des formations d'enseignants ou d'éducateurs. Les candidats sont libres de proposer des formats innovants.

Le candidat devra présenter des propositions calendaires, méthodologiques et financières dans ce sens.

Si le déploiement de ces programmes nécessite une opération de promotion de la démarche et des outils (manifestations spécifiques, action de communication, etc.), le candidat est invité à en spécifier les modalités opérationnelles et financières dans sa réponse.

Après attribution du marché, une proposition de budget préalable à chaque déploiement terrain devra être adressée au cas par cas par le Titulaire à Paris 2024.

CAS PRATIQUE N°2 : Dans leur réponse à la consultation, il est attendu des candidats d'estimer le coût moyen d'un déploiement terrain à Marseille (voir fichier Excel) et d'expliquer la méthode et le contenu du déploiement envisagé.

c) Numérique

Comme mentionné précédemment, le contenu pédagogique du programme devra être disponible sous forme numérique sur les plateformes de Paris 2024, avec des aménagements le cas échéant.

Il est demandé au candidat de proposer un tutoriel vidéo du déploiement du programme pédagogique.

Il est demandé au candidat de proposer une solution numérique permettant à un maximum de professeurs et d'éducateurs, en France comme à l'étranger, de s'approprier facilement le programme pédagogique proposé et de pouvoir l'utiliser de façon autonome.

Les candidats sont invités à proposer des formats et des solutions innovants.

Le candidat pourra également proposer un système de mise en relation avec les utilisateurs pour pouvoir les accompagner et répondre à d'éventuelles questions relatives à la mise en pratique.

2.2.2. A l'international

Les programmes pédagogiques feront l'objet d'une utilisation à l'étranger dans les milieux scolaires et périscolaires, principalement en lien avec les CNO.

a) Déploiement terrain

Une quinzaine de déploiements terrain seront effectués entre 2020 et 2024 par le Titulaire, sous la coordination de Paris 2024, et en co-construction avec les CNO ou autres organisations (ciblés par Paris 2024 et issus de tous les continents). Ce nombre pourra être amené à évoluer selon les moyens de Paris 2024 au regard du coût des déploiements proposé par le Titulaire. Début 2020 (phase pilote), un premier déploiement test sera effectué dans un pays restant à définir.

Il est attendu du Titulaire qu'il procède à l'adaptation des outils, notamment :

- Traduire les supports pédagogiques du français à l'anglais et l'espagnol puis les intégrer aux kits physiques selon les pays de destination. Par la suite, un système de traduction dans un maximum de langues locales sera mis en place en lien avec Paris 2024. Une solution contenant déjà plus de langues que le Français, l'anglais et l'espagnol pourra être proposée dans le cadre de l'appel d'offres ;
- Coconstruire l'adaptation pédagogique et culturelle du programme en fonction des problématiques locales et des priorités des CNO, ou autres organisations.

Le Titulaire devra également assurer la formation des utilisateurs du programme (enseignants, éducateurs, animateurs, volontaires). L'accompagnement de ces futurs utilisateurs doit être anticipé et le candidat devra présenter des propositions méthodologiques et financières dans ce sens.

Sur le terrain, le Titulaire devra mettre à disposition des équipes pédagogiques mobiles, flexibles, capables de s'adapter aux contextes locaux et aux structures bénéficiaires et de coconstruire avec ces dernières. Des équipes devront être mobilisables rapidement si le nombre de déploiements terrain était amené à augmenter.

Après attribution du marché, une proposition de budget préalable à chaque déploiement terrain devra être adressée au cas par cas par le Titulaire à Paris 2024.

CAS PRATIQUE N°3 : Dans leur réponse à la consultation, il est attendu des candidats d'estimer le coût moyen d'un déploiement terrain au Sénégal (voir fichier Excel) et d'expliquer la méthode et le contenu du déploiement envisagé.

b) Numérique

Le contenu pédagogique du programme en français, en anglais et en espagnol devra être disponible sous forme numérique (Cf. Numérique au niveau national), avec des aménagements le cas échéant.

Le tutoriel vidéo du déploiement du programme pédagogique évoqué précédemment devra également être traduit en anglais et en espagnol (sous-titres à minima).

Parallèlement, un accompagnement à distance (exemples : module de e-learning, hotline) devra être proposé pour les CNO et CNP souhaitant déployer le dispositif en autonomie (peut être identique au volet national mais comprendre des modules supplémentaires en anglais et espagnol a minima).

Fin 2019/ début 2020, le format numérique du programme sera mis à disposition de quelques CNO et CNP ciblés par Paris 2024. A partir de septembre 2020, il devra être disponible pour l'ensemble des 206 CNO et 184 CNP.

2.2.3. La communication et la promotion du dispositif d'éducation par le sport

La Communication et la promotion du dispositif d'éducation par le sport sera assurée par Paris 2024. Il ne sera pas possible pour le prestataire de communiquer sur sa collaboration avec Paris 2024 et sur le programme d'éducation par le sport sans accord préalable de Paris 2024.

Si le déploiement des programmes pédagogiques nécessite une opération de promotion de la démarche et des outils (manifestations spécifiques, action de communication, etc.), le candidat est invité à en spécifier les modalités opérationnelles et financières dans sa réponse.

2.2.4. La mesure d'impact du dispositif « Education par le sport »

Le Titulaire devra proposer un système d'évaluation quantitative et qualitative de l'impact de chaque déploiement en France et à l'étranger.

Cette évaluation devra aboutir à la rédaction de rapports d'évaluation synthétisant l'ensemble des résultats, dans le cadre de la mesure de l'impact de la stratégie Impact & Héritage de Paris 2024, qui sera précisé au Titulaire.

Le candidat est invité à présenter des propositions additionnelles de méthodes et d'outils de mesure d'impact. Il est demandé au candidat de chiffrer le coût unitaire d'un rapport. Paris 2024 redemandera un devis au candidat pour clarifier ses besoins au fur et à mesure du marché.

3. MODALITES DE LA REPONSE

3.1 Livrables attendus

Le mémoire technique du candidat devra impérativement suivre le plan suivant :

Une proposition technique incluant :

- Une présentation du candidat et ses références pertinentes pour l'enjeu de la présente consultation ;
- Une description détaillée du contenu du programme pédagogique sur les valeurs olympiques ;
- Une description détaillée du contenu d'un kit pédagogique ;
- Une description détaillée de la méthode de déploiement du programme pédagogique, à la fois au niveau national et international ;
- Une réponse technique aux trois cas pratiques proposés : déploiements en Île de France, déploiement à Marseille et déploiement au Sénégal ;
- Une description détaillée du processus de formation, à la fois au niveau national et international ;
- Un descriptif détaillé du tutoriel vidéo ;
- Un descriptif détaillé des solutions numériques innovantes proposées ;
- Une description détaillée du système de mesure d'impact ;
- Un système de mise en relation et d'accompagnement avec les utilisateurs en France et à l'international – qui pourrait être intégré à la solution numérique ;
- Une description de toute autre initiative, non stipulée par Paris 2024 mais pouvant répondre à son besoin ;
- L'organisation proposée et les modalités de coordination entre Paris 2024, le Titulaire et les bénéficiaires du dispositif, avec entre autres :

- Le calendrier de mise en œuvre ;
- La méthode de travail, la fréquence des réunions, etc. ;
- Les CV des membres des équipes terrain mises à disposition.

La proposition financière est à décrire dans le document « BPU – DQE ».

La proposition financière détaille le budget forfaitaire et prévisionnel du dispositif. Le forfait correspond à la phase de création, le prévisionnel correspond à la réponse aux cas pratiques et à certains points plus spécifiques comme :

- o Le coût unitaire d'un kit pédagogique ;
- o Le coût unitaire d'une formation d'un utilisateur ou d'un groupe d'utilisateurs (préciser le nombre) si cela est nécessaire ;
- o L'ampleur (durée, taille de l'équipe mobilisée...) et le coût unitaire moyen d'un déploiement terrain dans une école en France ;
- o L'ampleur (durée, taille de l'équipe mobilisée...), la méthode et le coût unitaire moyen d'un déploiement terrain à l'international (prendre l'exemple du Sénégal) ;
- o Le coût unitaire de la présentation d'un déploiement (tutoriel vidéo de 2 minutes) ;
- o Le coût global de l'outil numérique de présentation du programme ;
- o Le coût du système d'accompagnement ;
- o Le coût global de la mesure de l'impact ;
- o Le coût global des différentes phases et de la prestation totale demandée.

Toutes ces prestations sont à chiffrer dans le document financier fourni par Paris 2024 sous format Excel.

3.2 Calendrier prévisionnel

Date	En France	A l'étranger
Décembre 2019 <i>(phase pilote)</i>	Livraison des programmes pédagogiques à Paris 2024. Déploiement numérique du dispositif sur l'ensemble du territoire français. Déploiement terrain du dispositif en Seine-Saint-Denis et en REP/REP+ Paris.	Déploiement numérique du dispositif en français, anglais et espagnol auprès de CNO et CNP ciblés par Paris 2024. Déploiement terrain du dispositif au Sénégal.
Septembre 2020		Déploiement numérique du dispositif pour l'ensemble des 206 CNO et 184 CNP.

2020-2024		Déploiement terrain du dispositif auprès de plusieurs CNO et CNP ciblés par Paris 2024 et issus de tous les continents.
2022-2024	Déploiement terrain du dispositif partout en France.	